



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2000/5
27 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Quatrième session, 21-23 juin 2000

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

NORMALISATION DES PRODUITS PÉRISSABLES

Note du secrétariat

I. RÉSUMÉ

1. La mise au point de normes commerciales pour les échanges de produits agricoles est une des activités les plus constructives du Comité. Ces normes commerciales sont appliquées très largement pour faciliter l'accès au marché européen. Beaucoup d'États Membres de l'ONU hors de la région de la CEE-ONU appliquent ces normes et participent parfois aux réunions spécialisées correspondantes. La CEE-ONU travaille en étroite collaboration avec la FAO et l'OCDE dans ce contexte afin de garantir une bonne coordination des activités.

2. Depuis la dernière session du Comité, une seule session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité a eu lieu, ainsi que les sessions des sections spécialisées ci-après :

- Fruits frais et légumes (deux sessions) (GE.1);
Fruits secs et séchés (GE.2);
Plants de pommes de terre (GE.6);
Viande (GE.11).

3. Plusieurs nouvelles normes CEE-ONU ainsi que des recommandations relatives aux produits périssables ont été adoptées au cours de ces sessions. On trouvera des informations complètes sur les travaux de ces groupes ainsi que la plupart des normes du Groupe de travail sur la page d'accueil du Groupe des normes agricoles (www.unece.org/trade/agr).
4. Les groupes ont envisagé la possibilité de procéder à des activités opérationnelles sous forme d'ateliers ou de stages de formation qui seraient organisés dans les pays du sud-est de l'Europe et dans des pays en transition, en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles.
5. La possibilité d'élaborer des commentaires pour les normes CEE-ONU a été examinée à la suite de la demande du Comité (voir ECE/TRADE/231, par. 36 et 37). Un groupe de travail a été créé pour étudier cette question.
6. Un deuxième groupe de travail a été constitué pour étudier les méthodes actuelles du Groupe de travail et de ses sections spécialisées.

II. RAPPORT INTÉRIMAIRE DES DIFFÉRENTES SECTIONS SPÉCIALISÉES

Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1)

7. *Quarante-cinquième session, 26-29 octobre 1999, Genève*
(voir TRADE/WP.7/GE.1/1999/15)

Participation :	26 délégations nationales, la Communauté européenne et plusieurs organisations.
Recommandation adoptée :	Pommes et poires.
Normes modifiées :	Asperges, brocolis, raisins de table, agrumes.
Normes à l'étude :	Pommes et poires (liste de variétés), agrumes, champignons cultivés, kiwis, prunes.
Activités nouvelles :	À la demande de plusieurs pays africains, il a été décidé de proposer au Groupe de travail de créer une norme CEE-ONU pour les ananas. Un groupe de travail coordonné par le COLEACP rédigera un projet de texte.
Travaux en cours :	Une nouvelle proposition sur l'inclusion des fruits miniatures a été examinée et fera l'objet d'une élaboration ultérieure à la prochaine session.
Activités opérationnelles :	Des possibilités d'assistance aux pays d'Europe du sud-est et aux pays en transition ont été examinées.

Quarante-sixième session : elle se tiendra à Genève du 23 au 26 mai 2000

8. Le Comité sera informé des résultats de cette session.

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (GE.2)

9. *Quarante-sixième session, 7-10 juin 1999, Genève* (voir TRADE/WP.7/GE.2/1999/12)

Participation :	13 délégations nationales, la Communauté européenne et plusieurs organisations.
Normes adoptées :	Noix de cajou, noix en coque.
Recommandation élargie :	Recommandation CEE-ONU pour les cerneaux de noix : en raison de modifications de fond, le texte a été communiqué au Groupe de travail aux fins d'adoption en tant que recommandation CEE-ONU pour une année supplémentaire.
Activités nouvelles :	Examen des normes CEE-ONU pour les pistaches.
Activités en cours :	Une révision de la norme-cadre a été examinée et sera menée à bien à la prochaine session. Le dictionnaire des défauts et la préparation d'un plan d'échantillonnage seront examinés à la prochaine session.

Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre (GE.6)

10. *Trentième session, 31 janvier – 3 février 2000, Genève* (voir TRADE/WP.7/GE.6/2000/8)

Participation :	15 délégations nationales et la Communauté européenne.
Modifications de normes :	Dispositions relatives aux règlements phytosanitaires nationaux, introduction de tolérance pour la gale poudreuse, tolérance plus stricte concernant les viroses graves.
Organismes génétiquement modifiés :	La façon dont les organismes génétiquement modifiés (OGM) étaient traités dans les différents pays/organisations a été examinée. Il a été convenu que les rapporteurs devraient étudier d'une façon générale les incidences des OGM pour la norme.
Activités nouvelles :	La possibilité d'introduire un nouveau système de classement sera examinée par les rapporteurs qui étudieront également un inventaire des préoccupations des acheteurs de plants.
Activités en cours :	Les rapporteurs mettront la dernière main à une nouvelle annexe contenant des informations sur l'échantillonnage. Le questionnaire sur les systèmes nationaux de certification a été mis au point et sera envoyé par le secrétariat. Les résultats seront recueillis pour la prochaine réunion des rapporteurs.

Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11)

Neuvième session, 27-29 mars 2000, Genève

11. La session se tiendra après la date limite de présentation de documents pour la session du Comité. Il est prévu de terminer la norme CEE-ONU pour les découpes et les carcasses de bœuf au cours de la session. Le Comité sera informé de ses résultats.

DÉCISIONS ET DÉBAT DU GROUPE DE TRAVAIL

12. *Cinquante-cinquième session, 27-29 mars 2000, Genève* (voir TRADE/WP.7/1999/7)

Participation : 14 délégations nationales et la Communauté européenne.

13. **Activités des sections spécialisées :** Le Groupe de travail a adopté les rapports de ses sections spécialisées ainsi que les recommandations et les normes proposées. Toutes les propositions d'amendements à des normes ont été adoptées, à l'exception de la révision de la norme CEE-ONU pour les agrumes.

14. **Agrumes :** Dans le texte proposé, des réserves avaient été faites sur les points encore à l'étude. Plusieurs délégations (Fédération de Russie, Grèce et Pays-Bas) estimaient qu'il serait regrettable de publier une norme contenant des réserves sur des points encore inscrits à l'ordre du jour. Elles n'étaient donc pas favorables à l'adoption du texte pour le moment.

15. Le Groupe de travail a invité la Section spécialisée à examiner de nouveau la question des prescriptions relatives à la maturité et celle des oranges à peau verte à la session suivante pour tenter de trouver une solution ou un compromis entre les divergences exprimées. Le Groupe de travail a souligné qu'il acceptait tous les amendements contenus dans la proposition et que la discussion sur ces points ne devrait pas être rouverte à la prochaine session de la Section spécialisée.

16. **Élaboration de commentaires :** La question a été examinée longuement (voir TRADE/WP.7/1999/7, par. 59 à 79). On trouvera ci-après un résumé de ce débat.

Rappel des faits

17. Actuellement l'essentiel du travail d'interprétation des normes CEE-ONU se fait dans le cadre du Régime de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, à l'exception des normes CEE-ONU pour la viande (volaille, porc, bœuf), des œufs et du tableau des couleurs pour les cerneaux de noix.

18. En raison des incertitudes qui pèsent sur l'avenir du Régime de l'OCDE, la Commission européenne a demandé au secrétariat à la dernière session du Comité d'élaborer une étude sur les modalités à suivre pour confectionner des brochures explicatives sur les normes CEE-ONU dans le cadre du WP.7 et de ses sections spécialisées.

Étude faite par le secrétariat de la CEE-ONU

19. **Les principaux résultats de l'étude sont les suivants :**

- **le travail consacré aux brochures explicatives peut être intégré aux activités des sections spécialisées actuelles, sans augmentation sensible du nombre de jours de réunion;**
- **il ne sera pas possible d'accomplir le surcroît de travail avec le personnel disponible; il faudra recruter un fonctionnaire supplémentaire du rang d'administrateur auxiliaire; compte tenu du fait que la CEE va fonctionner avec un budget à croissance zéro au cours du prochain exercice biennal, cela ne serait faisable que si les États membres décidaient de mettre fin à une autre activité menée dans le cadre du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de transférer les ressources ainsi économisées à l'unité des normes agricoles. Mais il n'y a guère de chances que cela se produise dans le proche avenir;**
- **les coûts supplémentaires (rémunération du nouveau fonctionnaire, participation aux frais de voyage et impression des brochures) sont estimés à 150 000 dollars.**

20. **Une possibilité de financer des activités supplémentaires consisterait à créer un fonds d'affectation spéciale. Celui-ci serait géré selon les strictes procédures de l'ONU et dans une transparence complète. La CEE-ONU lancerait un appel à contributions, après quoi toute partie intéressée (publique ou privée) pourrait décider de contribuer au fonds. Il faudrait cependant pouvoir compter sur des contributions régulières, car sans cela le recrutement d'un fonctionnaire à financer par le fonds d'affectation spéciale ne serait pas autorisé.**

21. Le secrétariat de la CEE-ONU a souligné que celle-ci faisait grand cas de sa coopération avec l'OCDE dans différents domaines (par exemple le commerce électronique) et qu'elle ne recherchait pas de travail supplémentaire. Toutefois, si des pays membres de l'OCDE décidaient qu'ils ne voulaient plus qu'elle s'acquitte de ce travail et que des États membres de la CEE-ONU considéraient qu'il était important de le poursuivre, la CEE-ONU serait disposée à envisager de se charger de la confection des brochures explicatives à condition que des ressources suffisantes soient mises à sa disposition.

Débat

22. **La délégation de la Communauté européenne s'est félicitée de l'étude. L'Union européenne et ses États membres sont convenus qu'il serait utile de regrouper les activités sur les commentaires au sein de la CEE-ONU. Elle a dit que la même position serait maintenue aux réunions du Régime de l'OCDE, dans lequel 13 États membres de l'UE étaient des membres contributeurs. On espérait que le regroupement des activités donnerait lieu à une réduction des frais de déplacement ainsi qu'à une plus grande efficacité du travail, les normes et les brochures étant élaborées dans un même lieu. Des États membres de l'UE avaient demandé si les contributions au fonds d'affectation spéciale pourraient être prélevées sur le budget de la Communauté.**

23. La délégation du Régime de l'OCDE a estimé que la question du regroupement des activités dans le domaine des normes de qualité commerciales pour les produits périssables devrait être étudiée d'une façon plus globale. On a rappelé que les États membres du Régime de l'OCDE avaient donné pour mandat à celui-ci d'encourager la création d'un organe international unique chargé de l'élaboration de normes de qualité. À partir de sa prochaine session (15-17 mai 2000), le Régime étudierait le meilleur moyen de parvenir à une conclusion sur cette question.

Décision

24. Le Groupe de travail a décidé de constituer un groupe de travail pour examiner plus avant les modalités détaillées relatives aux contributions au fonds d'affectation spéciale ainsi que l'organisation des travaux, la production et la distribution des résultats. Les délégations de la Communauté européenne, des États-Unis, de la Pologne, de la Roumanie et de la Suisse ont proposé de participer à ce groupe dont feraient également partie le secrétariat et le Président du Groupe de travail.

25. Il a été souligné qu'il n'y aurait pas double emploi dans les travaux : le Groupe de travail serait prêt à se charger de cette tâche uniquement si les activités de l'OCDE (dont le WP.7 et ses sections spécialisées font grand cas) venaient à cesser et si le problème du financement pouvait être résolu.

26. **Révision des méthodes de travail** (voir TRADE/WP.7/1999/7, par. 52 à 58) : le Groupe de travail a décidé de créer un groupe de travail sur la révision des méthodes de travail actuelles afin d'en étudier l'amélioration éventuelle. Les délégations de la Communauté européenne, des États-Unis, de la Roumanie et de la Suisse ont proposé de participer à ce groupe dont feront également partie le secrétariat et le Président du Groupe de travail.
